

MAIRIE DE PONT-A-MOUSSON

Arrondissement de
NANCY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 FEVRIER 2022

OBJET :	2 RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33	L'an deux mille vingt-deux, le vingt et un février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à la salle Montrichard, sur la convocation et sous la présidence de M. Henry LEMOINE, Maire. <u>Etaient présents :</u> M. LEMOINE, Mme FERRERO, M. PIZELLE, Mme MORNET, M. MOUTET, M. LEOUTRE, Mme FORMERY, M. SOSOE, Mme VAGNER, M. VELVELOVICH, Mme GERNER, M. RICHIER, Mme NOTHIGER, M. CAVAZZANA, Mme DIMOFF, M. GUILLAUME, M. THORR, Mme VALY, Mme REVERBERI, Mme MEURGUE, M. JACQUOT, Mme BARREAU, M. BLONDIN, M. OHLING.
Présents à la séance ou représentés : 30	<u>Absents excusés :</u> Mme GUY qui a donné pouvoir à M. CAVAZZANA Mme RIBEIRO qui a donné pouvoir à M. CAVAZZANA M. GROSJEAN qui a donné pouvoir à M. LEOUTRE Mme OUHLALOU qui a donné pouvoir à M. RICHIER M. MERGER qui a donné pouvoir à Mme REVERBERI M. VAUTHIER, qui a donné pouvoir à M. JACQUOT M. KARATAS M. COIATELLI M. ALLAIT
<small>Accusé de réception en préfecture 054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE Date de télétransmission: 24/02/2022 Date de réception préfecture : 24/02/2022</small>	
Conformément à l'article L. 2121-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination du secrétaire de séance. Mme MORNET ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées.	

2) RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

M. GUILLAUME rappelle que selon l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales introduit par la loi NOTRé du 7 août 2015, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape réglementaire annuelle et obligatoire, qui se tient dans les deux mois précédant le vote du Budget Primitif.

Le DOB lance le processus budgétaire pour 2022 permettant aux élus d'être informés et de débattre sur les orientations proposées dans le cadre du prochain budget.

Le DOB s'appuie sur un rapport d'orientation budgétaire dont les principaux éléments ont été précisés par décret du 24 juin 2016 (article D 2312-3 du CGCT).

Conformément à la réglementation et à la jurisprudence, cette note explicative de synthèse présente des éléments substantiels d'information et d'analyse sur l'environnement économique international, national, ainsi que sur la situation et les perspectives de la ville.

Le rapport ci-joint portera également sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité conformément à l'article 93 de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles.

Il intègre également les attentes de la loi NOTRé en matière de présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs.

Enfin, le débat visera à présenter un cadrage budgétaire global et les conditions d'équilibre financier pour 2022, les perspectives en matière fiscale et les principaux projets d'investissements pour la ville cette année.

Vu le Code général des collectivités territoriales en ses articles L 2312-1 et D 2312-3, la délibération est soumise à l'approbation du conseil municipal.

L'assemblée délibérante, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientation budgétaire relatif à l'exercice 2022 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé à la présente délibération,

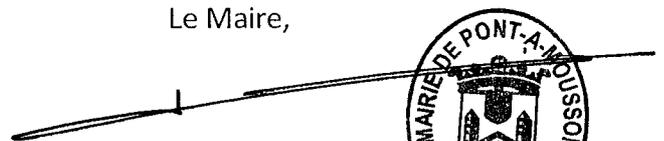
APPROUVE la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

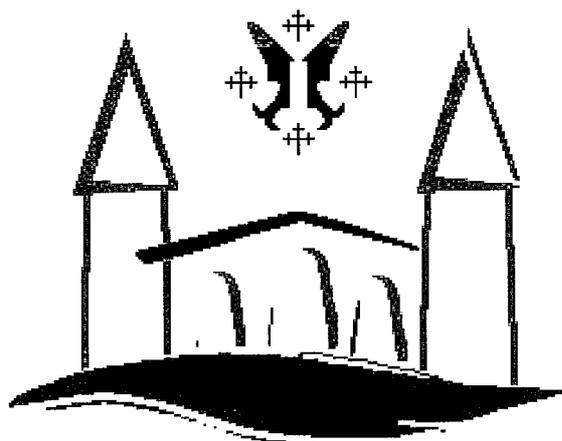
POUR EXTRAIT,

Le Maire,



Henry LEMOINE





Ville de Pont-à-Mousson

Rapport en vue du débat d'orientation budgétaire 2022

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

Table des matières

1. APERÇU DE L'ENVIRONNEMENT MACRO-ECONOMIQUE : CRISE SANITAIRE ET REBOND DE L'ECONOMIE	3
UNE REPRISE DE LA CROISSANCE MONDIALE	3
UNE REPRISE EUROPEENNE PLUS RAPIDE QU'ESCOMPTEE ET UN NIVEAU D'ENDETTEMENT ELEVE.....	3
UNE CROISSANCE FRANÇAISE QUI S'ACCELERE ET DES PERSPECTIVES POSITIVES SUR L'EMPLOI	3
2. UNE SITUATION FINANCIERE DES COLLECTIVITES MOINS DEGRADEE QU'ATTENDU ET UNE LOI DE FINANCES 2022	
SANS SURPRISE.....	4
LES COLLECTIVITES LOCALES MOINS AFFECTEES PAR LA CRISE QU'ON POUVAIT LE CRAINDRE	4
UN PROJET DE LOI DE FINANCES 2022 SANS SURPRISE DANS UN CONTEXTE PRE-ELECTORAL	5
LE CONTEXTE REGIONAL ET LOCAL : DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS QUI CONCOURENT AVEC LA COMMUNE	
AUX POLITIQUES PUBLIQUES	5
3. LA VILLE DE PONT-A-MOUSSON EN 2021	6
UNE EPARGNE PERMETTANT DE MAINTENIR DES INVESTISSEMENTS AMBITIEUX.....	6
1) <i>En fonctionnement : des dépenses maîtrisées et des recettes en augmentation</i>	7
2) <i>La fiscalité locale</i>	7
3) <i>L'évolution des dotations</i>	8
4) <i>Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs</i>	8
5) <i>Les autres charges de fonctionnement</i>	10
LES INVESTISSEMENTS COMMUNAUX.....	11
4. L'AVENIR DE PONT-A-MOUSSON	13
1/ MAITRISER LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT SOUS LA CONTRAINTE DE LA DIMINUTION DES DOTATIONS..	13
2/ MAITRISER L'ENDETTEMENT DE LA COLLECTIVITE MALGRE D'IMPORTANTES INVESTISSEMENTS	13
3/ ASSURER NOTRE SOUTIEN AUX HABITANTS EN DIFFICULTE A TRAVERS UNE POLITIQUE DE SOLIDARITE DE TOUS	
LES INSTANTS.....	14
4/ OFFRIR UN SERVICE PUBLIC DE QUALITE, DE PROXIMITE EN S'ADAPTANT AUX BESOINS DES HABITANTS TOUT EN	
CONTENANT LES TAUX D'IMPOSITION.	14
5/ DES ACTIONS VOLONTARISTES POUR L'ENVIRONNEMENT POUR AMENAGER NOTRE ESPACE DE VIE EN VUE	
D'UNE AMELIORATION CONSTANTE DU QUOTIDIEN	14
6/ UNE ATTENTION PARTICULIERE PORTEE A LA JEUNESSE	14

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

1. Aperçu de l'environnement macro-économique : crise sanitaire et rebond de l'économie

Dans ses dernières prévisions, le Fonds Monétaire International (FMI) confirme un net rebond de la croissance mondiale après une année de contraction historique du fait de la pandémie.

Pour la zone Euro, les différentes institutions, dont la Commission européenne, tablent sur une croissance élevée. Cette reprise apparaît d'autant plus nécessaire que l'Europe est, plus que jamais, confrontée au poids de sa dette.

En France, la croissance connaît également un rebond important. Les aides publiques ont parfaitement rempli leur rôle d'amortisseur à la crise. La reprise est vigoureuse et l'horizon semble s'éclaircir sur le front de l'emploi. Le nombre d'emplois à pourvoir est estimé à 1 million.

Une reprise de la croissance mondiale

Le Fonds Monétaire International (FMI) a annoncé ses prévisions de croissance mondiale.

Pour 2022, l'institution prévoit une croissance relevée de 0,5 point en pourcentage, tenant en grande partie à l'amélioration de la situation dans les pays avancés, et plus particulièrement les Etats-Unis. Concrètement, la croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 6,0 % en 2021 et à 4,9 % en 2022 (contre respectivement 5,8% et 4,2% pour la France, toujours selon le FMI).

Une reprise européenne plus rapide qu'escomptée et un niveau d'endettement élevé

Le FMI estime que dans la zone euro, la croissance du PIB devrait atteindre 4,6 % en 2021 et 4,3 % en 2022.

La reprise économique prend donc de la vitesse en Europe, impulsée par les progrès des campagnes de vaccination et la levée, même partielle, des restrictions sanitaires.

Selon Bruxelles, tous les états membres retrouveront leur niveau d'activité d'avant crise d'ici à fin 2022.

Sur le front de l'emploi, la Commission estime que l'emploi ne reviendra à son niveau d'avant crise qu'en 2023. Bien que les différentes aides publiques aient évité la flambée du chômage, il atteindra néanmoins 7,6 % dans l'Union cette année, avant de redescendre à 7 % en 2022.

Au total, fin juin 2021, la dette tricolore s'élevait à 2 762 milliards d'euros, un bond de plus de 380 milliards d'euros par rapport à fin 2019. Néanmoins, le poids de la dette diminue en pourcentage depuis le début de l'année grâce au rebond du PIB. Elle pesait, fin juin, quelques 114,9 %. Le coût de la crise sanitaire se monte pour la France à 230 milliards d'euros pour les années 2020 et 2021. Le Ministre de l'économie estime que « Nous amortirons la dette Covid d'ici 2042, en vingt ans, comme nous l'avions prévu. La France retournera sous les 3 % de déficit public en 2027, en cinq ans ».

Une croissance française qui s'accélère et des perspectives positives sur l'emploi

La croissance économique est également en forte progression en France. Le pays a enregistré entre avril et juin une hausse de son PIB de +1,1 %.

Accusé de réception en préfecture
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date au service de l'usager : 10/02/2022

Le gouvernement table sur une croissance pour l'année 2021 de 6 %, après le plongeon de 8 % enregistré en 2020.

Cette dynamique serait tirée par la consommation des ménages (+5,2 %) et par l'investissement des entreprises (+9,5 %), qui dépasseraient fin 2021 leur niveau de fin 2019. A l'inverse, le commerce extérieur pèserait légèrement négativement.

Il convient néanmoins de garder en mémoire que cette embellie n'efface pas complètement les stigmates de la crise sanitaire.

En effet, même avec ces hypothèses qui peuvent être considérées comme une excellente nouvelle, le niveau de PIB reste inférieur de 3,9 % à celui du 4^{ème} trimestre 2019.

L'inflation en France est à l'image de la situation dans les pays développés. Elle atteint 1,6% en moyenne en 2021 avec des niveaux plus élevés sur les derniers mois de l'année. La Banque de France tient néanmoins à rassurer en soulignant que «cette poussée significative» principalement liée à la hausse des coûts des matières premières «devrait rester temporaire». Elle s'attend ainsi à un ralentissement de l'inflation dès 2022 à 1,4 % en moyenne, puis à 1,3 % en 2023.

La reprise de l'activité devrait se traduire par un rebond important de l'emploi salarié qui progresserait de plus de 300 000 créations en 2021. Cette progression permettra de retrouver un niveau d'avant crise. Ainsi, le taux de chômage resterait finalement quasiment stable à 8,2 % fin 2021, après 8,1 % en début d'année.

La Banque de France conclut l'analyse de la situation économique française par la formule suivante : « La bonne nouvelle c'est que les ménages et les entreprises abordent cette nouvelle phase avec une situation financière qui dans l'ensemble est favorable ». En effet, le pouvoir d'achat des premiers n'a pas pâti de la crise et la trésorerie des seconds reste à des niveaux élevés grâce aux mesures de soutien des pouvoirs publics. L'institution insiste toutefois sur les mêmes deux points d'attention : les difficultés d'approvisionnement et de recrutement.

2. Une situation financière des collectivités moins dégradée qu'attendu et une loi de finances 2022 sans surprise

Globalement, la situation financière des collectivités reste relativement saine, y compris pour le bloc communal.

En ce qui concerne le Projet de Loi de Finances et les transferts financiers entre l'Etat et les collectivités territoriales, la situation reste relativement stable dans l'attente des élections nationales de 2022.

Les collectivités locales moins affectées par la crise qu'on pouvait le craindre

Dans son rapport annuel sur les finances publiques locales, la Cour des Comptes fait le constat d'une situation bien moins dégradée pour les collectivités locales que pour les comptes de l'État et des organismes de sécurité sociale. Néanmoins, la crise de la Covid a marqué un coup d'arrêt à une dynamique qui avait vu l'épargne des collectivités progresser de près de 10 Md€ en cinq ans.

Les produits de fonctionnement des collectivités ont connu une diminution de 0,8 % en 2020. Il convient de comparer ce chiffre à la contraction de 8 % du PIB national.

Néanmoins, les collectivités ont, comme depuis plusieurs années, bénéficié de conditions d'emprunts très favorables. Ainsi, la baisse de leurs charges financières s'est largement poursuivie.

On constate une disparité importante en fonction de la strate démographique. Les communes les plus peuplées, assumant des charges de centralité et plus concernées par la baisse des recettes d'exploitation ont été plus fortement affectées par le contexte économique et sanitaire.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE
Date de transmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

Cette relative dégradation des équilibres et la mise en place retardée des nouveaux exécutifs, a freiné la mise en place de nouvelles opérations. Ainsi, les dépenses d'investissement du bloc communal reculent de 14,8 %.

Un projet de loi de finances 2022 sans surprise dans un contexte pré-électoral

Le dernier budget du quinquennat ne présente aucun fait marquant vis-à-vis des transferts financiers de l'Etat vers les collectivités territoriales. Ainsi la dotation globale de fonctionnement (DGF) restera stable pour un montant de 26,8 milliards d'euros.

Le Ministre des comptes publics, Olivier Dussopt, insiste, quant à lui, sur le soutien à l'investissement pour les collectivités. Ainsi, la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) et la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) sont maintenues à hauteur de 2 milliards d'euros.

Le contexte régional et local : des partenaires institutionnels qui concourent avec la commune aux politiques publiques

La région Grand Est, lourdement impactée par la crise sanitaire, s'est fortement mobilisée. Elle a mis en place un plan de relance de l'économie régionale, auquel se sont joints les départements et les intercommunalités. Plusieurs actions notables ont été réalisées : Fonds « Résistance », fonds « solidarité », différents prêts, plateforme « Plus fort Grand Est », etc.

La Région se tourne désormais vers l'avenir et a acté ses orientations budgétaires pour 2022. Elles répondent à un double objectif : assurer la sauvegarde de l'économie locale et apporter de nouvelles perspectives d'avenir à l'ensemble des habitants du Grand Est.

Fortement inspirées par la situation d'urgence, elles sont empreintes d'entraide et de solidarité, et portées dans l'intérêt des territoires. Ces orientations poursuivent les ambitions menées et intensifiées au travers du Business Act Grand Est :

- Relancer une croissance économique grâce notamment au savoir-faire industriel
- Donner un égal accès aux soins et à l'éducation au moyen du numérique
- Garantir la préservation de l'environnement

Pour y parvenir, la Région entend mettre en œuvre des pratiques durables qui se traduisent par 2 ambitions :

- Une transition écologique efficace, au cœur du plan de relance : plans d'actions offensifs dans les lycées, pour la mobilité durable, en faveur de l'agriculture, la viticulture, dans le développement de l'hydrogène, etc.
- Renforcer l'investissement : notamment pour l'industrie, le numérique et l'environnement, par une hausse de plus de 40 % des investissements consacrés à l'attractivité du territoire.

Dans le même ordre d'idée le déploiement de la fibre, engagé par la Région depuis plusieurs années, porte ses fruits et le maillage territorial s'est fortement densifié. PONT-A-MOUSSON étant l'un des premiers bassins concernés par ce déploiement.

La Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON s'est aussi mobilisée pour affronter la crise sanitaire. Elle s'est associée au fonds « Résistance » avec la Région, a centralisé plusieurs actions du bassin pour s'impliquer dans la lutte contre l'épidémie, notamment en coordonnant les commandes de masques, et a mené des actions pour soutenir les commerçants (distribution de sacs, etc...).

Sur le plan des investissements la Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON poursuit les projets prévus (réaménagement de la médiathèque de PAM en Tiers lieu, réfection du parking de la piscine, construction d'un bâtiment d'accueil pour entreprises sur la ZAC de l'Embeise, ouverture d'une 6ème crèche à Pagny sur Moselle...)

Accusé réception en préfecture
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE
Date de réception en préfecture : 24/02/2022

La Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON va également continuer à accompagner les communes dans leurs projets d'investissements structurants pour le territoire (fonds de concours ou autres formats).

Il convient également de rappeler que la Communauté de communes du bassin de PONT-A-MOUSSON est la collectivité chef de file pour la démarche d'Opération de Revitalisation des Territoires (ORT). Ce dispositif associe l'intercommunalité aux villes de DIEULOUARD, BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON, PAGNY-SUR-MOSELLE et PONT-A-MOUSSON. Le but de cette

démarche est d'aboutir à une requalification d'ensemble du centre-ville tant sur le plan commercial que de l'habitat afin de lutter contre la dévitalisation des centres-villes. Cette démarche est engagée depuis plus de deux ans, une première version de la convention ayant été votée en décembre 2019.

Le C.C.A.S. incarne l'action communale quotidienne auprès des plus défavorisés. Son rôle est essentiel pour exprimer la solidarité de la ville aux populations en difficultés. A travers ses différents services, le C.C.A.S. s'adresse aux plus jeunes, par l'intermédiaire du Lieu d'Accueil Enfants Parents, comme aux plus anciens, avec le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile et la Résidence Philippe de Gueldre. Une partie importante de l'activité du C.C.A.S. concerne l'insertion socio-professionnelle, à l'aide du Chantier d'insertion, et de l'accompagnement de bénéficiaires du RSA par convention avec le Conseil Départemental.

L'année 2021 a encore été impactée par la crise sanitaire qui a freiné certaines actions du C.C.A.S. (Galette, Colis, Repas de Noël), moments conviviaux dans les structures ou actions collectives dans le cadre de l'accompagnement social des personnes en difficultés. Soucieux d'être au plus près des besoins des Mussipontains, l'accompagnement individuel a été maintenu tout au long de l'année. Le C.C.A.S. a également participé à une action de repérage des personnes âgées isolées pour la campagne de vaccination contre la COVID 19 et a apporté son concours pour le transport des personnes concernées.

L'année 2022 devrait voir un retour des rendez-vous traditionnels du C.C.A.S. et sera marquée par l'acquisition de la Résidence Philippe de Gueldre. Cet établissement, central dans l'action du C.C.A.S. en faveur des seniors, fera l'objet d'un programme de rénovation.

Le CCAS sera également particulièrement vigilant aux besoins d'aides formulés par les usagers, notamment concernant les aides facultatives dont les aides à l'énergie. Leur probable évolution sera prévue au budget.

3. La ville de PONT-A-MOUSSON en 2021

Une épargne permettant de maintenir des investissements ambitieux

Deux indicateurs sont importants pour mesurer la capacité à investir d'une commune :

- L'épargne de gestion qui correspond à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.
- L'épargne brute qui constitue le solde de gestion le plus important et sert de référence à la définition de l'équilibre budgétaire puisqu'elle doit à minima couvrir le remboursement du capital de la dette. Elle permet de rembourser la dette et de financer les investissements. C'est une composante essentielle de l'équilibre budgétaire puisque cette épargne, ajoutée aux recettes propres d'investissement (FCTVA, cessions,...), doit permettre de couvrir le remboursement du capital de dette. Elle constitue un levier essentiel pour financer les investissements.

	2019	2020	2021*
Epargne de gestion	1 643 560,49€	1 756 089,07 €	2 258 060,80€
Epargne brute	1 394 147,12€	1 530 642,40€	2 064 588,70€

* chiffres estimatifs, dans l'attente de la clôture de l'exercice et de l'édition du compte de gestion

L'épargne de gestion de la ville augmente, ceci assure le maintien d'un bon autofinancement. C'est le résultat d'un travail de maîtrise des dépenses de fonctionnement. L'épargne brute a également augmenté en raison du désendettement de la ville cette année.

1) En fonctionnement : des dépenses maîtrisées et des recettes en augmentation

	2019	2020	2021*
Charges	13 142 395,73	12 268 469,54€	12 735 633,65€
	+ 0,46%	- 6,65%	+ 3,81%
Produits	14 536 542,85€	13 799 111,94€	14 800 222,35€
	-2,25%	- 5,07%	+ 7,25%

* chiffres estimatifs, dans l'attente de la clôture de l'exercice et de l'édition du compte de gestion

La commune a bénéficié cette année des dotations de l'Etat destinées à compenser la crise sanitaire et la mise à disposition du centre de vaccination installé à Montrichard, et d'un fonds de compensation de la communauté de communes du Bassin de Pont-à-Mousson.

2) La fiscalité locale

La réforme de la Taxe d'Habitation (TH)

La loi de finances de 2020 a prévu la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023. Chaque commune s'est donc vu transférer le taux départemental de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (17,24% pour les communes de Meurthe-et-Moselle) qui est venu s'additionner au taux communal (de 14,36% en 2021).

Toutefois, le seul transfert du taux départemental de taxe foncière sur le bâti (TFPB) aux communes aurait pu pour certaines communes entraîner la perception d'un produit supplémentaire de TFPB qui n'aurait pas nécessairement coïncidé à l'euro près au montant de la TH perdue. Aussi, un mécanisme de coefficient correcteur a été mis en place dès 2021 pour corriger les situations de sur ou de sous compensation afin de garantir à chaque commune une compensation à hauteur du produit de TH perdu.

L'application du coefficient correcteur pour la Ville de Pont-à-Mousson a donné lieu à une contribution de 1 297 508€ reprise par l'Etat sur le produit des taxes collectées.

Les taxes locales à Pont-à-Mousson

	2020		2021	
Taxe d'Habitation (TH)	9,59%	1 956 037€	/	56 939€
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)	14,05%	2 767 438€	31,60%*	5 920 804€
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB)	29,41%	29 256€	29,70%	28 428€
Allocations compensatrices	/	203 022		379 988€
Versement FNGIR	/	11 437		11 437€
Contribution coefficient correcteur	/	/		-1 297 508€
TOTAL	/	4 967 190€		5 100 082€

* 31,60% = 17,24% (taux TFPB départementale 2020)

+ 14,36% (taux TFPB communale 2021)

3) L'évolution des dotations

Produits	2019	2020	2021
DGF	801 493,00 €	732 597€	695 172€
DSU	324 636,00 €	343 629€	359 676€
Total	1 126 129€	1 076 226€	1 054 848€

La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) baisse à nouveau en 2021. Et si la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) augmente, elle ne compense pas la perte sur la DGF.

Sur ces deux dotations, la baisse de 2020 à 2021 est de 1,99% (après la baisse de 4,43% de 2020 à 2021).

Comme la loi de finances 2021 prévoyait un maintien de l'enveloppe pour 2021, la loi de finances de 2022 prévoit également un maintien pour 2022.

Les autres dotations de l'Etat gardent un niveau globalement stable.

La ville se doit de développer d'autres biais et continuera sa recherche d'autres sources de financement.

4) Structure et évolution des dépenses de personnel et des effectifs

Une stabilisation des frais de personnel

	2019	2020	2021
Montant (en €)	6 565 053	6 341 010	6 361 910

La masse salariale est une dépense maîtrisée puisque les frais de personnel augmentent de seulement 0,32% de 2020 à 2021.

Le rapport entre les charges de personnel et le reste du budget de fonctionnement reste de l'ordre de 49,95%, ce qui est inférieur aux moyennes nationales pour la strate.

Evolution des effectifs

Deux agents qui ont quitté la collectivité en 2021 n'ont pas été remplacés compte tenu de la nouvelle organisation découlant du projet d'administration qui s'est mis en place en 2021.

Accueil
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

Des recrutements sont actuellement en cours sur les autres postes vacants.

Par filières

<i>En effectifs physiques au 31 décembre</i>	2019	2020	2021	<i>Ecart 2020- 2021</i>
Agents titulaires				

<i>En effectifs physiques au 31 décembre</i>	2019	2020	2021	<i>Ecart 2020- 2021</i>
emplois fonctionnels	1	1	2	+1
filière administrative	27	28	26	-2
filière technique	111	106	104	-2
filière sociale	8	8	8	
filière sportive	2	2	2	
filière culturelle	2	2	2	
filière animation	3	3	3	
filière police	3	2	2	
Total	157	152	149	-4

<u>Agents non titulaires occupant un poste permanent</u>	2	1	2	+1
collaborateur de cabinet	1	1	1	
Nombre d'agents	160	154	152	-2
Effectifs budgétaires (équivalent temps plein)	152,54	150,45	150,45	
<i>Différence</i>	-6,23	-2,09	stable	

Par catégories :

	2019	2020	2021
Catégorie A	10	10	11
Catégorie B	7	8	8
Catégorie C	140	136	133
TOTAL	157	154	152

La Ville a également recruté un adulte relais dont le poste est financé en partie par l'Etat dans le cadre de la politique des Quartiers Villes Prioritaires (QVP).

Accusé de réception en préfecture
054 000 000 000 000 000 000
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

Les rémunérations

Traitement indiciaire

En 2021, le salaire brut moyen mensuel s'élève à 1 733,09€ (1 642,85 € en 2020 et 1 610,89€ en 2019).

Avantages en nature

3 agents (3 de catégorie C) exerçant essentiellement des fonctions de gardiens d'équipements culturels bénéficient d'un logement de fonction et perçoivent à ce titre des avantages en nature.

Aucun agent ne bénéficie d'un véhicule de fonction.

Régime indemnitaire (RI)

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a été mis en œuvre au 1^{er} juillet 2021 par délibération en date du 30 juin 2021.

Il est désormais composé :

- De l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) versé mensuellement,
- Du Complément Indemnitaire Annuel (CIA),
- D'un 13^{ème} mois versé pour moitié en juin et moitié en décembre de chaque année

Heures supplémentaires :

	2019	2020	2021
Nombre	5 452,24 heures	3 842,64 heures	5 378,58 heures
Ecart N/N-1		-29,5%	+39,97%
Coût	122 514,66€	83 807,96	105 334,43€
Ecart N/N-1		-31,6%	+25,69%

Heures complémentaires :

	2019	2020	2021
Nombre	1 423,92 heures	695,99 heures	1 017,88
Ecart N/N-1		-51,13%	+ 46,24%
Coût	15 234,97€	7 409,61	10 864,59€
Ecart N/N-1		-51,37%	+ 46,63%

Les heures supplémentaires et les heures complémentaires sont revenues au niveau correspondant à l'activité normale des services (intervention des astreintes, manifestations municipales, remplacements d'agents...).

5) Les autres charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement (chapitre 011) ont globalement baissé sur l'année 2021. Le contexte sanitaire a engendré une réduction significative du nombre de manifestations organisées

à PONT-A-MOUSSON.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE

Date de télétransmission : 24/02/2022

Date de réception en préfecture : 24/02/2022

La ville de PONT-A-MOUSSON, particulièrement attachée à son tissu associatif a toujours continué à apporter un appui logistique, technique et financier aux associations.

La ville a également continué sa recherche d'économies de fonctionnement. La mutualisation avec le CCAS est effective depuis mai 2020, les commandes groupées ont été et seront favorisées (marché des copieurs, des chèques déjeuners), un travail est engagé pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments, etc.

Les investissements communaux

1) Le financement des investissements

Le financement des investissements s'opère par trois moyens :

➤ **L'autofinancement**

Il s'agit de l'excédent de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement de la ville est en légère amélioration cette année. Elle contribuera à la réalisation d'équipements importants.

➤ **Les subventions attribuées par les partenaires de la commune**

La ville poursuit son travail de recherche systématique de subventions. C'est un outil qui est efficace. Il est malheureusement très volatil d'une année à l'autre et dépend des priorités fixées par nos partenaires.

Le montant des subventions d'investissement perçues pour l'année 2021 s'élève à plus de 760 000€.

Par ailleurs, pour l'ensemble de nos projets plus de 2 500 000€ de subventions notifiées mais non perçues sont à percevoir en 2022.

3 800 000€ supplémentaires sont attendus sur les années à venir au fil de l'avancée des travaux.

La signature de la convention « petites villes de demain » (programme ouvert aux communes de moins de 20 000 habitants qui rayonnent et exercent des fonctions de centralité) nous assure le soutien de l'Etat dans la réalisation des projets communaux visant à la revitalisation de l'habitat et du cadre de vie, du développement de l'artisanat, du commerce et des services.

➤ **L'emprunt**

Les taux d'intérêt sont actuellement historiquement bas. Le recours à cet outil est donc particulièrement intéressant. C'est pourquoi la commune de PONT-A-MOUSSON a décidé de souscrire un important prêt en 2020. L'intégralité des fonds a été tirée en 2021 et conformément aux modalités contractuelles.

L'encours de la dette s'élevait ainsi à 10 891 585,06 € au 1^{er} janvier 2021, soit un taux d'endettement de 744,52 € par habitant (816 € en 2020), ce qui reste bien en dessous de la moyenne nationale pour une commune de la même strate qui est de 907€.

Exercice	Encours 01/01	Tirage	Amort.	Intérêts	Annuité	Encours 31/12
2020	11 440 499,29	1 000 000,00	1 548 914,22	222 545,01	1 772 459,23	10 891 585,07
2021	10 891 585,07	1 300 000,00	1 454 153,47	195 416,15	1 649 569,62	10 737 431,60
2022	10 737 431,60	2 500 000,00	1 455 045,65	171 403,57	1 626 449,22	11 782 385,95
<small>Accuse de réception en préfecture 054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE Date de télétransmission : 24/02/2022 Date de réception préfecture : 24/02/2022</small>						
2023	11 782 385,95	0,00	1 427 531,32	160 434,39	1 587 965,71	10 354 854,63
2024	10 354 854,63	0,00	1 314 223,39	132 020,40	1 446 243,79	9 040 631,24

2040	375 000,00	0,00	125 000,00	2 821,88	127 821,88	375 000,00
2041	250 000,00	0,00	125 000,00	1 746,88	126 746,88	250 000,00

2042	125 000,00	0,00	125 000,00	671,88	125 671,88	125 000,00
------	------------	------	------------	--------	------------	------------

L'extinction de la dette actuelle est fixée à 2042.

Composition des emprunts

La dette de la Ville est actuellement constituée de 20 emprunts, dont 14 à taux fixes et 6 à taux variables.

Les investissements

L'année 2021 a encore été fortement impactée par la crise sanitaire.

Les absences pour raison de santé et/ou imposées dans le cadre du respect des règles sanitaires en vigueur ont contraint le plan de charge, tant pour nos effectifs que pour nos partenaires et prestataires extérieurs. Cette année a été principalement consacrée aux études et au montage des plans de financement des projets d'investissement.

L'année 2022 devrait permettre de retrouver le niveau habituel d'investissement.

Année	2017	2018	2019	2020	2021
Immobilisations incorporelles	201 624,26€	166 080,87€	166 792,92€	202 700,51€	277 646,87
Subventions d'équipement versées	0	0	42 813€	0	0
Immobilisation corporelles	166 920,91 €	143 370,77	279 334,34€	145 327,06€	702 418,96
Immobilisations en cours	2 712 348,44 €	2 892 630,28€	3 783 168,31€	883 893,78€	1 055 364,91€
Total	3 081 151,31 €	3 202 081,92€	4 272 108,57€	1 231 921,35€	2 035 430,74€

Les principaux investissements 2021 ont porté sur :

- De gros travaux divers bâtiments (escalier de secours Bardot, aménagements à l'île d'Esch, église Saint Laurent, écoles, etc.),
- Les études pour la construction d'un gymnase au centre des sports,
- Les études d'extension du réseau de chaleur,
- Le remplacement de véhicules municipaux,
- La remise aux normes (panneaux de signalisation...),
- L'acquisition de parcelles (bassin d'aviron...),
- L'achat de columbariums,
- Divers travaux de voirie.

Les dépenses d'investissement engagées en 2021 et non réglées seront réinscrites au budget

2022 et devront être réalisées. Le montant des restes à réaliser s'élève cette année à 1 391 913,89€ et

comprend des dépenses telles que :

- Les travaux au gymnase,
- Les bornes de recharge pour les véhicules électriques,
- La démolition de l'ancien CTM,
- Les études et travaux pour le Centre Régional d'Arts Martiaux,
- La création de l'escalier de secours pour le site Bardot,
- Des travaux de voirie et sur les équipements (pose de plafond à Bardot, travaux de toiture sur l'école Pierre Dohm,...)

4. L'avenir de PONT-A-MOUSSON

Avant de nous exprimer sur les choix envisagés pour 2022, il importe de rappeler les principes budgétaires qui guident la majorité municipale :

1/ Maîtriser les dépenses de fonctionnement sous la contrainte de la diminution des dotations.

L'enjeu principal est de toujours parvenir d'une part à équilibrer la section de fonctionnement, et d'autre part à maintenir l'autofinancement abondant la section d'investissement pour honorer les dépenses nouvelles d'équipement. A défaut, le poids du bouclage budgétaire et de l'investissement futur risquerait de peser sur le contribuable local.

Afin d'atteindre cet objectif, nous restons vigilants sur les dépenses courantes.

En 2022, l'exercice va se révéler particulièrement périlleux.

En effet, l'envolée des prix des matières premières pèse sur nos achats. Cela est particulièrement vrai pour les dépenses d'énergies qui vont fortement peser sur la section de fonctionnement. 500 000 € supplémentaires seront budgétés pour faire face à ces augmentations historiques. Nous avons d'ores et déjà engagé des démarches pour trouver, dès ce printemps, des solutions afin de renégocier nos contrats pour appréhender avec plus de sérénité le prochain hiver.

Nous prévoyons également de mettre en œuvre des festivités particulières pour célébrer les 450 ans de l'université de Pont à Mousson.

De même, nous célébrerons cette année le 55^{ème} anniversaire du jumelage.

Ces manifestations généreront une dépense supplémentaire.

La mutualisation de services avec le CCAS (finances et RH) et les groupements de commandes permettront des économies d'échelle et la possibilité de toujours mieux négocier les marchés. Nous poursuivons ce travail déjà engagé avec la communauté de communes et le CCAS, tout en essayant de l'élargir (exemple : groupement de commande avec la métropole de Nancy pour la fourniture d'énergie).

Plus généralement, et dans une recherche continue d'économie, nous affinerons notre politique d'achat afin de réduire nos coûts généraux.

Parmi les dépenses structurelles de la collectivité, il convient aussi de maîtriser la masse salariale. Les dépenses de personnel restent une part importante de nos dépenses de fonctionnement.

Nous resterons dans le cadre d'une maîtrise de ce chapitre tout en actant, cette année, plusieurs recrutements, nécessaires au bon fonctionnement des services.

Des mesures nationales impacteront en 2022 ces dépenses : les agents de catégorie C font l'objet dès le 1^{er} janvier d'un reclassement qui représentera un coût supplémentaire d'environ 40 000€.

La modification des modalités d'octroi des chèques déjeuner (délibération du 20 décembre 2021) représente pour la commune une inscription supplémentaire au chapitre d'environ 50 000€ par année.

Enfin le passage au nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) représentera une charge supplémentaire, mais qui permettra d'homogénéiser les primes perçues par les agents.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

2/ Maîtriser l'endettement de la collectivité malgré d'importants investissements

La commune est engagée dans des programmes d'investissements ambitieux qui vont nécessiter la mobilisation d'emprunts. Cela se fait dans le cadre de taux historiquement bas. Cette mobilisation de moyens est réalisée avec raison et une attention particulière est apportée à ne pas trop alourdir les frais financiers.

Pour autant, les taux sont encore très intéressants et nous recourons donc à l'emprunt cette année.

3/ Assurer notre soutien aux habitants en difficulté à travers une politique de solidarité de tous les instants.

Le CCAS continuera, comme il l'a toujours fait, à accompagner les Mussipontains en difficulté.

Concernant les aides facultatives dont les aides à l'énergie, leur probable évolution sera prévue au budget du CCAS.

Il conviendra en outre de porter une attention particulière à la sortie de crise qui risque de modifier les équilibres socio-économiques pour les petites et moyennes entreprises qui auront fait l'objet d'un accompagnement appuyé de l'Etat pendant toute la période de crise sanitaire.

4/ Offrir un service public de qualité, de proximité en s'adaptant aux besoins des habitants tout en contenant les taux d'imposition.

La politique fiscale de la commune de Pont-à-Mousson est, depuis de nombreuses années, des plus raisonnables. Les taux pratiqués sont plus faibles que dans la plupart des communes de strates comparables tout en développant de très nombreux services pour la population.

Cette volonté de contenir la fiscalité sera toujours une de nos priorités.
C'est pourquoi nous ne proposerons pas d'évolution des taux de la fiscalité locale cette année.

5/ Des actions volontaristes pour l'environnement pour aménager notre espace de vie en vue d'une amélioration constante du quotidien

Dans le cadre de la transition écologique, l'extension du réseau de chaleur à de nouveaux bâtiments publics ou privés de part et d'autre de la Moselle est en développement. Ce système de chauffe revêt un intérêt économique mais surtout écologique.

Cette politique est mise en œuvre en partenariat avec la CCBPAM et le PNRL dans le cadre d'une vision volontariste et pragmatique.

Ce début d'année sera marqué par la mise en place de bornes de recharge électrique ainsi que par la mise en œuvre d'un maillage en voies douces sur l'ensemble de la communauté de communes.

Nous souhaitons également expérimenter une végétalisation du cimetière.

Nous améliorerons le cadre de vie par la mise en place de nouveaux mobilier urbains.

Nous poursuivrons nos efforts en matière d'isolation des bâtiments publics.

6/ Une attention particulière portée à la jeunesse

Les actions à destination des jeunes demeurent un axe fort.

A ce titre, sont proposés des projets attractifs, de nature à concerner le plus grand nombre, et tous publics. Nous sommes soucieux de proposer des projets qui correspondent aux aspirations des jeunes, tout en y intégrant des valeurs collectives et de valorisation de l'implication des jeunes qui

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022

Seront développés en 2022 :

- La mise en place de chantiers jeunes d'hiver et de printemps en plus des chantiers d'été,
- Le festival de la jeunesse en juillet,
- Le développement d'une maison de la jeunesse et du réseau 15-20,
- Le lancement du dispositif d'aide aux projets pour les jeunes.

Les investissements 2022

Après la période des études, les travaux pour les grands projets qui seront réalisés sur plusieurs années pourront commencer à être conduits en 2022. L'année 2021 aura encore été marquée par la crise COVID qui aura impacté de manière significative le fonctionnement des différentes instances. Autant que les contraintes sanitaires, l'absentéisme ces derniers mois aura rendu l'avancée des projets compliquée. Ceci reste vrai pour ce début d'année 2022.

Les projets ambitieux et marquants du mandat vont se poursuivre :

- Travaux de construction du gymnase (2 300 000€)
- Travaux du club de l'amitié (1 000 000€)
- Maîtrise d'œuvre pour le Dojo régional (400 000€)
- Maîtrise d'œuvre et travaux pour le bassin d'aviron et kayak (680 000€)
- Démarrage des travaux de la SUTE (450 000€)
- Démolition de l'ancien CTM. (175 000€)
- Rénovation de la rue St Laurent (800 000€)
- Réfection de la voirie : réfection de bandes de roulement, etc.
- Rénovation du système de vidéo-surveillance (poste de commandement et caméra 133 000€)
- Informatique dans les écoles (81 000€)
- Rénovation et remplacement du parc d'horodateurs (65 000€)
- City Stade à Sefimeg (60 000€)
- Rénovation du patrimoine communal : travaux dans les écoles, divers bâtiments, ...
- Eclairage public (88 000€)

La Ville accompagnera également le CCAS dans son projet d'acquisition de la résidence Philippe de Gueldre qui sera rachetée en 2022 à la SEM PAM.

Accusé de réception en préfecture
054-215404310-20220224-DEL-02-21020222-DE
Date de télétransmission : 24/02/2022
Date de réception préfecture : 24/02/2022